

COMMUNIQUE CONJOINT
RELATIF À L'ETABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES
ENTRE
LE ROYAUME DU CAMBODGE
ET
LE BURKINA FASO

Le Gouvernement Royal du Cambodge et le Gouvernement du Burkina Faso,

Désireux de promouvoir la compréhension mutuelle et de renforcer l'amitié et la coopération entre leurs deux peuples;

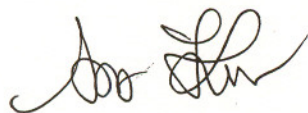
Sur la base des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, en particulier le respect et la promotion de la paix et la sécurité internationales, l'égalité entre les Etats, la souveraineté nationale, l'indépendance, les traités internationaux, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats;

Ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassadeur, conformément aux dispositions de la Convention de Vienne sur les Relations Diplomatiques du 18 avril 1961, à compter de la date de signature du présent Communiqué Conjoint.

En foi de quoi les Représentants soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Communiqué Conjoint en trois exemplaires originaux, en khmer, en français et en anglais, tous les textes faisant également foi.

Signé à New York le 02 Juillet 2010

Pour le Gouvernement Royal
du Cambodge



S. E. Dr. Sea Kosal
Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire,
Représentant Permanent
du Royaume du Cambodge
auprès des Nations Unies

Pour le Gouvernement
du Burkina Faso



S.E. M. Michel Kafando
Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire,
Représentant Permanent
du Burkina Faso
auprès des Nations Unies